

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20230725-DEL\_30\_2023-DE

## Délibération n°30/2023

**OBJET : Projets de réfection de la toiture de l'ancienne école et de sécurisation de l'école : demande de subvention au Conseil Départemental – CDAS**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

*l'an deux mil vingt-trois*

*le : jeudi 1er Juin 2023*

*le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER*

*dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 Mai 2023.*

**PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie**

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS : BERARD Nicolas, LAMBERT Adrien**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**A été nommée secrétaire de séance : Sandra FLOQUET**

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour la demande de deux subventions auprès du département par son dispositif Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Le CDAS est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines de :

- la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelle et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines etc.),
- la construction et la rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques etc.) et d'équipements publics,
- la construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels
- aménagements urbain ou de voirie,
- la préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine
- à des projets de développement local.

Projets	Montant de la demande de subvention	Montant des projets
Isolation du toit des logements de la Commune ainsi que de la médiathèque	117 475.48 euros	146 844.35 euro
Rénovation et sécurisation de l'école	4 093.01 euros	5 116.26 euros

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** les projets présentés ;
  - **DE CHARGER** Madame le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil départemental
- 74.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,



Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.